

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2022

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 11

Date de Convocation : 15 mars 2022

Absents excusés : C. Aubry pouvoir à S.Mignot, F.Marendaz à P.Drogrey

Secrétaire de séance : G.Creuzot

Ordre du jour :

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 16 février 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Comptes administratifs 2021

Budget commune

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2020	- €	468 180,77 €	487,48 €	- €	- €	467 693,29 €
Opérations de l'exercice	273 734,20 €	346 752,78 €	280 208,51 €	150 013,35 €	553 942,71 €	496 766,13 €
TOTAUX	273 734,20 €	814 933,55 €	280 695,99 €	150 013,35 €	553 942,71 €	964 459,42 €
Résultats de clôture...2021	- €	541 199,35 €	130 682,64 €	- €	- €	410 516,71 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	273 734,20 €	814 933,55 €	280 695,99 €	150 013,35 €	553 942,71 €	964 459,42 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	541 199,35 €	130 682,64 €	- €	- €	410 516,71 €

Budget eau

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2020	- €	- €	31 546,43 €	- €	31 546,43 €	- €
Opérations de l'exercice	55 624,97 €	70 227,67 €	119 295,69 €	58 423,93 €	174 920,66 €	128 651,60 €
TOTAUX	55 624,97 €	70 227,67 €	150 842,12 €	58 423,93 €	206 467,09 €	128 651,60 €
Résultats de clôture...2021	- €	14 602,70 €	92 418,19 €	- €	77 815,49 €	- €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	55 624,97 €	70 227,67 €	150 842,12 €	58 423,93 €	206 467,09 €	128 651,60 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	14 602,70 €	92 418,19 €	- €	77 815,49 €	- €

Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes administratifs.

2. Comptes de gestion 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de 2021 établis par le trésorier et qui correspondent aux comptes administratifs.

3 Affectation du résultat

Suite à l'adoption des comptes administratifs, le Conseil Municipal accepte :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 410 516,71 € au compte 002 et de 130 682,64 € au compte 1068 pour l'investissement dans le budget primitif de la commune.
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 14 602,70€ au compte 1068 pour le budget eau.

4. Vote des taxes

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales 2022 soit :

- Taxe foncière bâtie : 40.83 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.23 %

Pour information le calcul de ces taxes est basé sur la valeur locative brute des biens. Les taux d'imposition communaux se cumulent avec les taux intercommunaux et départementaux.

5. Budgets primitifs 2022

Budget commune : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 750 126 € pour la section fonctionnement et 639 208 € pour la section d'investissement.

Budget eau : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 170 923 € pour la section fonctionnement et 164 025 € € pour la section d'investissement.

6. Devis travaux sylvicoles 2022

Pour ces travaux d'investissement, le maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus de l'ONF ainsi que d'une société privée JURA SYLVI. Après étude des devis d'investissement, le conseil municipal retient le principe de partage des prestations pour les montants suivants :

- 2 550€ HT pour JURA SYLVI,
- 1495.84€ HT pour l'ONF.

7. Désignation d'un membre pour la CLECT

Le Conseil municipal désigne notre maire P. Drogrey comme membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

8. Approbation du RPQS 2020

Le maire présente quelques éléments du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable de la commune, soit 8,12 km de réseau avec un excellent rendement de 80 % en 2019, mais réduit à 69,51 % en 2020 du fait de nombreuses ruptures de canalisations. Le prix de l'abonnement est de 23€ et les 8 analyses réalisées ont confirmé la très bonne qualité de l'eau potable.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le RPQS 2020.

9. Organisation du bureau de vote

Le bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril sera ouvert de 8h à 19h ; il sera tenu par 3 membres du Conseil Municipal (ou leurs représentants) comme indiqué dans le tableau suivant :

8h – 10h45	M. Etiévant	Cl. Saillard	J. Cuynet
10h45- 13h.30	D. Vié	P. Drogrey	D. Camelin
13h.30-16h15	C. Aubry	C. Pouillard	C. Brocard
16h.15-19h	G. Creuzot	A. Labbez	B. Boussardon

10. Questions diverses

a) Gilles Creuzot fait un compte-rendu succinct de la commission environnement de la comcom du 02/03/22 concernant le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET). Compte-tenu des engagements de la France vis à vis du changement climatique, le diagnostic local nous conduirait à réduire de 63 % nos émissions de gaz à effet de serre, principalement liés au transport routier et à l'agriculture, mais aussi à développer les énergies renouvelables. Ces objectifs seront débattus dans le cadre de la stratégie régionale et son plan d'actions.

b) Sylviane Mignot transmet la demande de Mme Rolet de tenir les chiens en laisse au Cul du Bray pour ne pas effrayer les bovins.

c) Didier Camelin fait un compte-rendu de la dernière réunion du SICTOM, laquelle a présenté son projet de redevance incitative à partir du 01/01/2024 : conteneurs semi-enterrés de type Molok avec compteur et badge et/ou ramassage individualisé des ordures ménagères. Le montant ne serait pas facturé selon le poids, mais selon le nombre de dépôts en conteneur ou le nombre de poubelles par foyer collectées (coût maxi pour 1 fois par semaine et mini pour 1 fois par 3 semaines, avec possibilité 1 fois par quinzaine). Le Conseil Municipal s'oppose à ce projet qui dégraderait le service actuel et qui serait source de nuisances olfactives en saison chaude.

d) Claude Boussardon signale la présence d'un coffret inutile suite aux travaux rue Chamboz : un bi-pass sera installé pour y remédier.

e) Il est rappelé que le stationnement des véhicules sur la voie publique ne peut excéder 7 jours en continu sous peine d'amende. Le maire contactera les propriétaires des 2 véhicules concernés, l'un rue de la Résistance et l'autre rue du Four.

f) Le maire fait circuler une affiche concernant l'appel aux dons pour la crise humanitaire en Ukraine.

g) Claude Saillard propose un nettoyage du ruisseau Javel dégradé suite aux inondations de 2021 et ce, en complément de celui réalisé par le syndicat Doubs-Loue. Des contacts seront pris avec la comcom, le syndicat et l'association des pêcheurs afin d'organiser ce projet.

h) Alain Labbez présente une affiche du SIVOS concernant une journée « Ecole dehors » le 5 avril.

Fin de séance